



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020**

**Commenté [S1]:** Marges :  
Hauteur : 4,5  
Marge gauche : 6.25  
Marge droite : 13.5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 3 novembre 2020, à 19h00, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Pierre Pepin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Keven Trinqué assiste par visioconférence à la séance ordinaire.

**Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2020-11-01

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2020
3. Correspondance

**4. LÉGISLATION**

4.1 Séance du 3 novembre 2020 – À huis clos

**5. ADMINISTRATION**

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.3 Dépôt des états comparatifs
- 5.4 Dépôt du rapport financier bibliothèque
- 5.5 Autorisation équilibrage postes budgétaires
- 5.6 Contrat de service 2021 – Avocat
- 5.7 Mandat - Vérification comptable -2020
- 5.8 Mandat à la Société d'histoire de Drummond
- 5.9 Formation perception des créances municipales (Vente pour taxes) – Webinaire
- 5.10 Transferts - Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE)
- 5.11 Autorisation signature protocole d'entente – Fonds des petites collectivités (FPC)

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Contribution au S.I.U.C.Q. 2021
- 6.2 Autorisation achat détecteur 4 gaz

**7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

- 7.1 Mandater ingénieur de la FQM – 2ème année RIRL
- 7.2 Autorisation frais - déneigement cour de la salle multifonctionnelle
- 7.3 Mandater ingénieur de la firme AVIZO – Plan et devis pour le 2<sup>e</sup> Rang

**8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 8.1 Contrat collectes 2021-2022-2023

**9. URBANISME**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES**

10.1 Don organisme

### **11. VARIA**

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-11-02

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2020**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 6 octobre 2020.

ADOPTÉE

### **3. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance.

### **4. LÉGISLATION**

2020-11-03

#### **4.1 SÉANCE DU 3 NOVEMBRE – À HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de siège en séance ordinaire ce 3 novembre 2020. Sont présents à cette séance : Guy Lavoie, maire, Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Pierre Pepin, René Belhumeur.

Assiste par visioconférence M. Keven Trinque.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance : Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 2020-086 du 1<sup>er</sup> novembre dernier qui établit que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne en suivant les mesures sanitaires exigées par le gouvernement;
- La municipalité publicisera la séance sur le Facebook de la *Municipalité de Saint-Bonaventure*, ainsi que sur le site internet, dès que possible, par un enregistrement audio permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat des délibérations.

ADOPTÉE

### **5. ADMINISTRATION**

2020-11-04

#### **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

ADS CANADA INC	422.21 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS	44.81 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BEAT OBERLI	38.00 \$
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	1 063.30 \$
BELL CANADA	474.27 \$
BUREAU EN GROS	118.33 \$
CAYA DENIS	182.09 \$
CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC	50.00 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	502.72 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL	1 076.30 \$
COOPERATIVE SOLIDARITE SAINT-FRANÇOIS	2 000.00 \$
COTE R. BENJAMIN	469.83 \$
DLM INC	258.69 \$
DUPUIS MICHELINE	75.52 \$
ENSEIGNES ANDRÉ INC	240.30 \$
ENVIROS	47 716.15 \$
EUROFINS ENVIRONEX	315.03 \$
EXCAVATION RENAUD MARTEL	7 286.55 \$
F.Q.M.	1 567.18 \$
FERME C.C.M. INC.	62.22 \$
FERME DES ANCETRES	813.92 \$
FERME J.C. LABONTE INC.	697.53 \$
FERME TUNNEL INC.	162.75 \$
FORCIER FRANCOIS	199.07 \$
HYDRO QUEBEC	3 343.42 \$
INFO PAGE	86.98 \$
JESSY GRENIER	80.47 \$
JODOIN YVES	269.40 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA	2 570.84 \$
KODOO MOBILE	40.77 \$
LA CAPITALE	2 294.96 \$
LA COOP AGRILAIT	15.45 \$
LABONTE HUGO	86.90 \$
LABONTE JOCELYN	75.38 \$
LAROCQUE-COURNOYER	1 839.60 \$
L'EXPRESS DRUMMONDVILLE	1 171.03 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	16 331.16 \$
MEUNIER PHILIPPE	305.59 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 899.05 \$
PEPIN WILFRID	60.60 \$
PETITE CAISSE	120.05 \$
POMP - GWENDAL BROSSAULT	789.63 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

POMP - MAXIME DESMARAIS	789.63 \$
PORTES DRAKKAR INC	653.06 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	3 682.09 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 672.60 \$
REGROUPEMENT INTER. DRUMMOND	98.21 \$
REPETTI DOMINIQUE	343.59 \$
RREMQ	726.90 \$
SANIXEL INC	815.84 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	284.57 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	693.30 \$
SILLS MAURICE	154.33 \$
SINTRA INC	38 072.62 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES	50.00 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	59.02 \$
SONIC CO-OP CARTE	294.54 \$
SUCC DENIS HAMEL	67.12 \$
SUCC. FERNAND LAMBERT	1 935.66 \$
TETREULT MATHIEU	554.88 \$
VACUUM DRUMMOND INC.	1 226.83 \$
VIVACES ST-BONAVENTURE	154.40 \$
YVON ROGER	70.00 \$
SALAIRES OCTOBRE 2020	15 791.46 \$

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

### **5.2 DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tel que stipulé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Guy Lavoie, Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pépin et René Belhumeur déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

### **5.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 176.4 du code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Les états comparatifs sont déposés tel qu'exigés par la loi.

### **5.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt du rapport financier 2020 de la bibliothèque municipale.

### **5.5 AUTORISATION ÉQUILIBRATION POSTES BUDGÉTAIRES**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

2020-11-05



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'équilibrage des postes budgétaires déficitaires en effectuant les transferts de crédits et virements du surplus accumulé nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2020-11-06

### **5.6 CONTRAT DE SERVICE 2021 – AVOCAT**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adhérer au service de consultation express au coût de 500 \$ plus taxes pour l'année 2021 et de retenir en conséquence les services de Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L., selon les termes de la lettre du 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-07

### **5.7 MANDAT - VÉRIFICATION COMPTABLE -2020**

Considérant l'offre de services reçue de la part de FBL S.E.N.C.R.L. pour 2020;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de mandater la firme de comptables FBL S.E.N.C.R.L. pour effectuer la vérification comptable pour l'année 2020 uniquement au montant de 7 800 \$ plus taxes, incluant tous les audits nécessaires, selon l'offre de services faite par Monsieur Danny Coderre.

ADOPTÉE

2020-11-08

### **5.8 MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND**

Considérant que la Société d'Histoire de Drummond, organisme à but non lucratif, supporté par l'ensemble des citoyens de la MRC de Drummond, fait appel à des professionnels pour réaliser leurs travaux et que les commentaires sur les services rendus sont élogieux;

Considérant l'offre de service pour la gestion des documents de la Municipalité de Saint-Bonaventure présentée par la Société d'Histoire de Drummond le 1 octobre 2020;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- de mandater la Société d'Histoire de Drummond afin d'effectuer la mise à jour du calendrier de conservation, le déclassé annuel des dossiers et le soutien annuel au montant de 1 920 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement de 0,50\$/km.

ADOPTÉE

2020-11-09

### **5.9 FORMATION PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES (VENTE POUR TAXES) – WEBINAIRE**

Considérant que les municipalités locales choisissent de soumettre à la MRC de Drummond certains dossiers au processus de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que les lois prévoient un partage de responsabilités entre la municipalité et la MRC;

Considérant que pour assurer le succès de l'exercice, il est essentiel, pour chacun des intervenants, de bien connaître et comprendre la procédure légale et le rôle de chacun;

Considérant que la MRC s'engage à déboursier une des deux inscriptions ;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 300 \$ plus taxes pour la formation de Martine Tessier, Jessy Grenier et/ou Claire Côté pour assister à la formation « Perception des créances municipales (vente pour taxes)» offerte par l'Association des directeurs municipaux des MRC du Québec qui aura lieu prochainement par visioconférence.

ADOPTÉE

2020-11-10

### **5.10 TRANSFERTS - FONDS INTERMUNICIPAL DE DÉFENSE DE L'EAU (FIDE)**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) à verser le reste des sommes soit 3 356,84 \$ encore disponible au Comité pilotage pour sa demande d'intervention à la Cour supérieure dans la contestation de Questerre.

ADOPTÉE

2020-11-11

### **5.11 AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tout document concernant le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Fonds des petites collectivités.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2020-11-12

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 CONTRIBUTION AU S.I.U.C.Q. 2021**

Considérant qu'il est de la responsabilité légale d'une municipalité d'assurer une couverture adéquate en matière de sécurité civile et que le SIUCQ offre la protection et son support lors d'interventions en situations d'urgence;

Considérant que le tarif est toujours fixé à 1,10 \$ par habitant pour une population de 1030;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de contribuer au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2021 au coût de 1 133 \$.

ADOPTÉE

2020-11-13

**6.2 AUTORISATION ACHAT DÉTECTEUR 4 GAZ**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un détecteur 4 gaz pour le service incendie et les eaux usées.

ADOPTÉE

2020-11-14

**7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 MANDATER INGÉNIEUR DE LA FQM – 2ÈME ANNÉE RIRL**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la FQM a déposé une offre de service pour la « Réfection de voirie RIRL – Année 2 » et qu'il nous est possible d'aller gré à gré avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- QUE le conseil autorise la Municipalité a utilisé les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM, afin d'effectuer l'ensemble des relevés, des plans et devis, de la préparation de la subvention et de la surveillance des travaux pour le projet RIRL 2021 – Année 2 pour un montant estimé de 39 050 \$. Ses frais honoraires seront subventionnés par le programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL). Lors de la prochaine ouverture des demandes d'aide financière la municipalité déposera une demande.
- QUE Jessie Grenier, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;
- QUE Jessie Grenier, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation  
2020-11-15

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

**7.2 AUTORISATION FRAIS - DÉNEIGEMENT COUR DE LA SALLE MULTI  
FONCTIONNELLE**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser M. Jocelyn Labonté à effectuer le déneigement de la cour de l'église, lors des averses de neige pour un montant forfaitaire de 3 500 \$ taxes incluses pour l'année 2020-2021;
- L'épandage d'abrasif sera fait sur demande par M. Carl Labonté.

ADOPTÉE

2020-11-16

**7.3 MANDATER INGÉNIEUR DE LA FIRME AVIZO – PLAN ET DEVIS POUR  
LE 2E RANG**

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- QUE le conseil autorise la Municipalité a utilisé les services d'ingénierie et d'expertise technique d'une firme d'ingénieur, afin d'effectuer les plans et devis et de la surveillance des travaux pour le projet TECQ 2019-2023 pour un montant estimé de 5 900 \$ plus taxes.
- Ses frais honoraires seront subventionnés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

2020-11-17

**8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**8.1 CONTRAT COLLECTES 2021-2022-2023**

Suite à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte des matière résiduelles, matières organiques, cueillette sélective (cueillette et transport) pour 2021-2022-2023, une soumission a été reçue :

Rang	Nom soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses	Fréquence
1	R.G.M.R. Bas St-François	Matières résiduelles : 28 240 \$ (pas de taxes)	À chaque semaine
		Cueillette sélective : 18 823 \$ (pas de taxes)	À chaque semaine
		Matières organiques : 11 329,66 \$ (pas de taxes)	Mai à octobre = à chaque semaine Janvier à avril, novembre, décembre = 1 X / mois

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'accorder le contrat pour la collecte des matière résiduelles, matières organiques, cueillette sélective (cueillette et transport) pour 2021-2022-2023 à R.G.M.R. Bas St-François;
- d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure tout document concernant ce marché.

ADOPTÉE





Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2020-11-18

**9. URBANISME**

**10. LOISIRS**

**10.1 DON ORGANISME**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) pour l'année 2020.

ADOPTÉE

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été reçue par courriel ou courrier.*

2020-11-19

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, Directrice générale

*« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*